

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Service navigation de la Seine

Décision n° 10-3 du 25 mai 2010 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur

NOR : DEVT1015061S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du service navigation de la Seine,
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié le 19 novembre 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine ;
Vu l'arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, n° 2010-119 du 11 février 2010 portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, en matière d'ordonnancement secondaire ;
Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine,

Décide :

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 11 février 2010 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée à M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du service navigation de la Seine :

a) En qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Infrastructures et services de transports » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » (n° 217) ;
- « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n° 309) ;

– « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 722) ;

b) En qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, et de M. Jean LE DALL, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée à M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général du service navigation de la Seine, ainsi qu'à M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du service navigation de la Seine :

a) En qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Infrastructures et services de transports » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » (n° 217) ;
- « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n° 309) ;
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 722) ;

b) En qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Jean-Marc RIGAUD, ingénieur des TPE, chef de la comptabilité centrale, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Île-de-France, toutes décisions en matière de :

- propositions d'engagements comptables ;
- pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la même subdélégation sera exercée par M. Jean-Luc SUBERCHICOT, secrétaire administratif de classe normale de l'équipement, adjoint au chef comptable.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Rémy BLANES, personnel RIN 1^{re} catégorie, chef du pôle personnel, ainsi qu'à Mme Martine DUCAUQUY, secrétaire administrative, chef du bureau des salaires, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Île-de-France, toutes décisions en matière de pièces justificatives et de liaison, nécessaires à l'exécution de la paie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine DUCAUQUY, la même subdélégation sera exercée par Mme Yvette LEROY, adjointe administrative principale de première classe des services déconcentrés, adjointe à la chef du bureau des salaires.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef

du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, aux chefs de service et d'arrondissement désignés ci-dessous ainsi qu'aux chefs d'unités comptables du service et de l'arrondissement désignés ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Île-de-France :

- les engagements juridiques matérialisés par les bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire délégué ;
- les pièces de liquidations des dépenses de toute nature.

Pour le service eau et environnement :

- M. Fabien ESCULIER, chef du service eau et environnement ;
- Mme Manon FABRE, adjointe du chef du service eau et environnement et chef de l'unité police de l'eau territoriale ;
- M. Dominique BANGOULA, chef de l'unité police de l'eau spécialisée ;
- M. William THOMAS, chef de l'unité connaissance et réseaux de mesure ;
- M. Joël SCHLOSSER, chef du pôle Champagne (unité police de l'eau territoriale).

Pour le service sécurité des transports :

- M. Francis MICHON, chef du service sécurité des transports ;
- Mme Emmanuelle FOUGERON, adjointe au chef du service sécurité des transports.

Pour l'arrondissement Boucles de la Seine :

- M. Georges BORRAS, chef d'arrondissement ;
- M. Pierre DUBRULLE, chef du pôle affaires générales.

Pour l'arrondissement Seine-Amont :

- M. Jérôme WEYD, chef d'arrondissement ;
- M. François BOURIOT, chef de la division technique.

Pour l'arrondissement Picardie :

- M. Yves BRYGO, chef d'arrondissement ;
- M. Jean-Michel BERGÈRE, adjoint au chef d'arrondissement ;
- M. Philippe CHUBILEAU, chef du bureau administratif.

Pour l'arrondissement Champagne :

- M. Michel GOMMEAUX, chef d'arrondissement ;
- Mme Martine DELOZANNE, chef du bureau administratif et comptabilité.

Article 6

Une ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet de la région Île-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour affaires régionales.

Article 7

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente, en date du 3 février 2010.

Article 8

Le secrétaire général du service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mai 2010.

Pour le préfet et par délégation :
Le chef du service navigation de la Seine,
J.-B. MAILLARD